



LE PARCOURS HVE AVEC EILYPS



Valorisez votre engagement dans la transition agroécologique

# La certification HVE, une démarche de progrès

#### Vous vous interrogez sur cette démarche ? On vous dit tout!

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est le troisième et le plus élevé des 3 niveaux d'engagement du dispositif public de certification environnementale des exploitations agricoles mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2011.

Cette démarche volontaire est accessible à toutes les exploitations souhaitant valoriser leurs pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.



4 thématiques agro-environnementales sont évaluées sur l'ensemble de l'exploitation.

#### Les différents niveaux d'engagement

Niveau 1
Conformité réglementaire\*

**Niveau 2**Obligation de moyens

**Niveau 3 - HVE**Obligation de résultats

Validation par un Organisme de Conseil Agréé Certification individuelle ou dans un cadre collectif par un Organisme Certificateur habilité

\*L'obtention de l'attestation de niveau 1 (valable 1 an) vous permet de demander la certification de niveau 2 ou de niveau 3-HVE (sous réserve d'éligibilité) pour une durée de 3 ans. La pression des contrôles de conditionnalité PAC est réduite pour les exploitations engagées.



## L'accompagnement technique, la clé de la réussite!

Du diagnostic à l'accompagnement pour la mise en œuvre du plan d'action jusqu'au pilotage des indicateurs, Eilyps met un pôle multicompétences (agronomie, environnement, économie) au service de votre projet de certification

#### **3 BONNES RAISONS DE SE LANCER**

Anticipez et apportez une réponse aux attentes environnementales de vos acheteurs pour sécuriser votre accès au marché et au paiement vert.

- **1. Loi EGalim :** la certification de niveau 3-HVE permet d'accéder au marché de la restauration publique collective et d'être exonéré des 2 conseils stratégiques phytosanitaires tous les 5 ans.
- **2. Vente directe :** la certification de niveau 3-HVE permet de communiquer sur les produits issus de votre exploitation avec le logo HVE.
- **3. Crédit d'impôt HVE :** la certification de niveau 3-HVE permet de prétendre à un crédit d'impôt de 2 500 € en 2021 ou en 2022 (cumulable avec le crédit d'impôt Agriculture Biologique dans la limite de 5 000 €).

La certification environnementale sera également intégrée à l'Écorégime de la PAC 2023-2027 comme voie d'accès au paiement vert.





# Eilyps vous accompagne:



#### **EN CERTIFICATION INDIVIDUELLE**

- Avant la demande de certification
- Se préparer pour l'obtention de la certification avec :
  - le diagnostic HVE pour positionner votre exploitation au regard des 3 niveaux de certification et évaluer votre éligibilité,
  - le plan d'action HVE avec les actions à mettre en place pour atteindre l'éligibilité,
  - la vérification du niveau 1,
  - la préparation de l'audit initial de certification.

#### Pendant le cycle de certification (durée de 3 ans)

- Assurer la conformité de votre exploitation avec :
  - le suivi annuel des indicateurs/écarts,
  - l'appui lors des audits de contrôle.
- Progresser dans la mise en place d'un système performant bas-intrants avec :
- le conseil personnalisé sur objectif.



#### EN CERTIFICATION COLLECTIVE

Rejoignez le groupe HVE Eilyps. Contactez Claire DUDOT pour plus d'informations (voir contact au dos).

### **Témoignage**

**Denis COHAN** 

Éleveur bovins viande, porcs et poules repro SCEA COHAN à Saint-Gilles (35)





« La filière volaille a mis en place une démarche collective de certification environnementale de niveau 2 pour l'approvision-

nement du marché de la restauration collective publique.

Pour conserver mon indépendance vis-àvis des groupements, j'ai décidé de passer une certification individuelle et de viser directement le niveau 3-HVF.

Engagé dans une démarche céréales sans pesticides puis dans une conversion à l'agriculture biologique, j'ai pu valoriser les pratiques de désherbage mécanique mises en place à travers la certification HVE.

Réaliser seul ma préparation à l'audit HVE me paraissait compliqué et gourmand en temps. J'ai choisi Eilyps pour m'accompagner car je leur délègue ma déclaration PAC ainsi que l'enregistrement de mes pratiques agronomiques sur l'outil Mes Parcelles. L'accès à mes données a permis de gagner beaucoup de temps dans le calcul des indicateurs.

J'ai pu prendre rendez-vous pour l'audit de certification dans le délai souhaité et ai obtenu la certification HVE à l'issu de celui-ci le 16 novembre 2021. »





#### **Contact:**

Claire DUDOT • Conseillère agronomie spécialisée certification environnementale
06 88 84 29 19 • claire.dudot@eilyps.fr



17 boulevard Nominoë • BP 84333 • 35743 PACÉ CEDEX Tél 02 99 606 706 • accueil@eilyps.fr www.eilyps.fr







